

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Portant réglementation temporaire de la circulation, rue du Commerce,
sur la commune de SAINT-SATUR**

Le Maire de la Commune de SAINT-SATUR (Cher),

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1,
- La loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- Le Code de la Route et notamment les articles L 411-1 et L 411-21-1, R417-6, R411-25, R411-26, R411-28, R413-1, R413-14, R414-14,
- La 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 11 février 2008,
- La demande d'arrêté, en date du 18 janvier 2023 de Mme Lucie ROLLAND PIGELET, représentant la société INEO Réseaux Centre Châteauroux, domiciliée, Rue Sylvain Rebrioux 36130 DEOLS,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers de la société INEO Réseaux Centre Châteauroux, pendant les travaux de création de branchement ENEDIS avec pose de coffret sur trottoir,

ARRETE

Article 1 : A partir du lundi 30 janvier 2023, jusqu'au vendredi 03 février 2023 la circulation sera réduite pour permettre le déroulement des travaux rue du Commerce sur la portion comprise entre le 80 et le 84 rue du Commerce.

Article 2 : Les dispositifs de signalisation nécessaires au balisage du chantier seront mis en place, par la société INEO Réseaux Centre Châteauroux, conformément aux dispositions de la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

Article 3 : Sur cette portion de rue le stationnement sera interdit au droit des travaux,

Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de SANCERRE,
- Monsieur l'Agent de Police Municipale de SAINT-SATUR,
- Madame Lucie ROLLAND PIGELET, représentant la société INEO Réseaux Centre Châteauroux.

Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-SATUR, le 19 janvier 2023

Christian DELESGUES
Maire de SAINT-SATUR

